

Rapport d'activités 2015-2016

**Clinique internationale de défense des droits
humains de l'UQAM**

Édition spéciale | 10 ans à faire la différence

Contenu

MOT DE LA DIRECTRICE	4
10 ^{IÈME} ANNIVERSAIRE	7
DOSSIERS-CLIENT	18
ÉCOLE D'ÉTÉ 2016	24
EXPÉRIENCE TERRAIN	25
ÉQUIPE D'AVOCAT.E.S	26
CASE-MANAGERS	31
COORDINATION	35
FINANCEMENT	33

MOT DE LA DIRECTRICE

Chères et chers ami.e.s de la CIDDHU,

Le temps est venu, une fois de plus, de vous présenter les fruits du travail acharné et dévoué qu'ont accompli en 2015-2016 les étudiantes et étudiants, les bénévoles, les professeur.e.s, avocat.e.s et chargé.e.s de cours de la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM.

Non seulement je suis très fière des dossiers dans lesquels nos équipes ont été engagées cette année, mais je suis tout aussi émue par le bilan que nous pouvons faire des accomplissements de la CIDDHU depuis sa création en 2005. Si ce rapport annuel présente surtout les activités de célébrations qui ont eu lieu à l'occasion du dixième anniversaire de la CIDDHU, j'aimerais y ajouter un petit bilan tout personnel à partir de ma perspective de directrice depuis 2011.

Si nos anciennes et anciens semblent toujours avoir eu un fort sentiment d'appartenance à la CIDDHU, je suis aujourd'hui émerveillée et reconnaissante pour leur soutien continu à travers les années, que ce soit *via* des dons, qui nous permettent de poursuivre notre travail clinique, *via* leur implication bénévole dans les activités de la clinique ou comme partenaires qui nous font confiance avec de nouveaux mandats.

Fait intéressant : en ce moment, l'équipe pédagogique de la CIDDHU est majoritairement constituée d'anciennes et d'anciens qui, tout en travaillant à temps plein en pratique privée, dans des ONG ou à l'UQAM, donnent généreusement de leur temps et de leur expertise pour faire avancer la défense des droits humains *via* l'enseignement clinique. En même temps, nos anciennes et anciens reviennent également à titre de partenaires et nous aident à faire rayonner la CIDDHU, p.ex. en l'associant à des projets avant-gardistes en matière de responsabilité sociale des entreprises, comme vous allez pouvoir le constater à la lecture de ce rapport.

Visiblement, le projet CIDDHU continue à inspirer nos diplômé.e.s. Et même si nous faisons les choses différemment aujourd'hui d'il y a dix – ou maintenant onze – ans, je suis convaincue que la CIDDHU représente toujours la vision que son fondateur Bernard Duhaim et sa fondatrice Carol Hilling avaient envisagée au tout début et que je partage du fond de mon cœur : partager notre passion et notre engagement envers la défense des droits humains pour permettre à nos étudiantes et étudiants à apprendre comment faire la différence.

Sur ce, je vous invite à prendre connaissance des maintes façons dont nos étudiantes et étudiants ont fait la différence en 2015-2016 en s'impliquant dans le travail de la CIDDHU.

Pour terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier tous ceux et toutes celles qui se sont engagé.e.s pour la CIDDHU en 2015-2016 : les étudiantes et étudiants, le coordonnateur de la CIDDHU, les avocat.e.s et professeur.e.s qui supervisent nos équipes, nos partenaires sur le terrain, qui nous font confiance dans la réalisation des mandats, nos partenaires institutionnels uqamiens ainsi que nos donateurs et donatrices qui nous soutiennent financièrement.

Merci à vous toutes et tous et bonne lecture !

Mirja Trilsch

LA CIDDHU

La Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU) est une activité académique menée par des équipes d'étudiant.e.s sous la supervision directe d'avocat.e.s-professeur.e.s, dans le cadre de laquelle sont entreprises diverses initiatives de promotion et de protection des droits de la personne. Depuis sa création, la CIDDHU a ainsi collaboré avec plus d'une cinquantaine d'organismes partenaires réparties sur quatre continents.

À travers ses projets, la Clinique a développé une expertise dans divers domaines d'importance, dont les droits des peuples autochtones, les droits des femmes et des enfants, les droits des migrants et migrantes, la lutte contre l'impunité, la sanction des violences sexuelles, la lutte contre la torture ainsi que dans la défense des droits humains dans un contexte d'exploitation des ressources naturelles.

Première clinique de droit international des droits de la personne du genre au Québec, la CIDDHU permet aux étudiant.e.s de s'impliquer directement dans le traitement de véritables dossiers de défense des droits humains, d'acquérir une expérience pratique dans la défense des droits humains et de se familiariser avec les défis méthodologiques et éthiques que ce travail engagé implique. L'approche clinique, alliant la réalité à la théorie, offre une perspective nouvelle et nécessaire à la compréhension des enjeux liés à la protection des droits des personnes, des groupes et des peuples dans un contexte de mondialisation.



MISSION

Promouvoir les droits humains en appuyant les actions de la société civile en lien avec leur défense. Ce faisant, la CIDDHU contribue à la consolidation de la démocratie dans le monde.

MANDAT

La CIDDHU vise à former des étudiant.e.s à la pratique du droit international des droits de la personne par l'entremise de l'enseignement clinique et à apporter un soutien juridique gratuit aux victimes de violations de droits humains et aux défenseur.e.s de droits humains à travers le monde.

NOS ÉTUDIANT.E.S

Droits des enfants
 Geneviève Tremblay-Plourde
 Justice Lachance
 Sandrine l'Homme
 Hajar Jerroumi
 Alexandre Castro-Gonçalves
 Marie Tack
 Jean-Philippe Lemay
 Lucie Florez Echaiz
 Françoise Guertin Giroux
 Koudédia
 Mah Konaté
 Laurence Leduc-Hébert
 Anabelle Grenon-Fortin
 Solène Vangout
 Méliissa Gutierrez-Araya
 Tania Amghar
 Nicolas Dupuis-Sandoval
 Michelle Gagné-Houle
Droit à la vie
 Serge Dakessian
Droits des peuples autochtones
 Carl Miguel Maldonado
 Laurie Laplante
 Mariane Durivage
 Marie-Éveline Touma
Droits des femmes
 Marie-Éveline Touma
 Françoise Guertin Giroux
 Koudédia
 Mah Konaté
 Laurence Leduc-Hébert
 Anabelle Grenon-Fortin
 Solène Vangout
 Méliissa Gutierrez-Araya
 Tania Amghar
 Nicolas Dupuis-Sandoval
 Michelle Gagné-Houle
Droit à la santé
 Christophe Marchand Dugré
 Ariane Roberge
 Simon De Andrade
 Stéphanie Du Grenier
 Léa Turmel
 Carl Miguel Maldonado
 Laurie Laplante
 Mariane Durivage
 Marie-Éveline Touma
 Françoise Guertin Giroux
 Koudédia
 Mah Konaté
 Laurence Leduc-Hébert
 Anabelle Grenon-Fortin
 Solène Vangout
 Méliissa Gutierrez-Araya
 Tania Amghar
 Nicolas Dupuis-Sandoval
 Michelle Gagné-Houle
Droits des migrants
 Émilie Binette
 Ninon Lingrand
 Éloïse Ouellet-Decoste
 Déborah Andrades-Gingras
 Wiem-Rokia Guedira
 Vanessa Irakiza
 Julie Dargegen
 Andréanne Brunet Bélanger
 Jean-Philippe Lemay
 Lucie Florez Echaiz
 Françoise Guertin Giroux
 Koudédia
 Mah Konaté
 Laurence Leduc-Hébert
 Anabelle Grenon-Fortin
 Solène Vangout
 Méliissa Gutierrez-Araya
 Tania Amghar
 Nicolas Dupuis-Sandoval
 Michelle Gagné-Houle
DROITS HUMAINS





MOT DU DOYEN DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT DE L'UQAM



La Clinique internationale de défense des droits humains (CIDDHU) est l'une des grandes fiertés de notre Faculté et de l'UQAM. Créée il y a maintenant 10 ans par Bernard Duhaime et Caroll Hilling, elle a contribué à la formation de plus de trois cents étudiantes et étudiants à la protection et à la promotion des droits humains à travers le monde par son implication dans plusieurs dizaines de dossiers auprès de juridictions nationales et internationales.

Première clinique juridique francophone du genre, la CIDDHU est devenue une référence mondiale dans le domaine dont nous ne pouvons que nous enorgueillir. La qualité des intervenantes et intervenants présent.e.s au colloque organisé au mois de mai dernier, à l'occasion de son 10^e anniversaire, a, d'une part, démontré l'importance de son rôle parmi les acteurs de la défense des droits humains dans le monde et, d'autre part, consacré la reconnaissance du travail accompli par les différentes équipes de la CIDDHU ainsi que le leadership assuré de sa directrice, Mirja Trilsch. La CIDDHU a ainsi suivi des dossiers depuis de nombreuses années dans divers pays du système interaméricain mais aussi d'Europe et d'Asie, tout comme au sein de nos communautés au Québec et au Canada.

Nombreux sont nos diplômées et diplômés dont le passage à la CIDDHU a façonné leur parcours professionnel. Plusieurs d'entre elles, d'entre eux sont devenus des acteurs clefs du système de défense des droits humains. Elle est l'un des exemples marquants de l'importance de l'enseignement pratique et clinique dans le cheminement académique de nos étudiantes et étudiants.

Aujourd'hui, la CIDDHU est un exemple de réussite pour des cliniques juridiques du monde entier, tant sur le plan académique que sur le plan des réalisations envers la protection des droits humains. Elle contribue au rayonnement de la Faculté et j'encourage l'ensemble des individus qui ont à cœur la protection et la défense des droits humains à continuer de contribuer à leur manière au succès de la Clinique. Nous ne pouvons qu'espérer que les dix prochaines de la clinique soient aussi fructueuses que les dix premières!

Hugo Cyr

Doyen de la Faculté de science politique et de droit
Et professeur au Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal

MOT DU FONDATEUR DE LA CIDDHU



Il y a plus de dix ans, en septembre 2005, la première séance de la CIDDHU se tenait dans les locaux du Département de sciences juridiques. À l'époque, Carol Hilling et moi n'avions aucune idée de ce qu'allait devenir la « Clinique ». Cette première expérience allait changer bien des choses, dans nos vies, à la Faculté, au DSJ, à l'UQAM et aux quatre coins du globe.

Tout était à faire, à planifier, à concrétiser. Et ce processus allait se faire ensemble avec une cohorte extraordinaire d'étudiant.e.s! La réflexion entourant la mise sur pied de la clinique constituait une démarche collective intégrée au cours clinique de l'époque. Nous avons donc discuté du modèle de clinique que nous voulions monter : Quelles devraient être les priorités de la clinique ? La clinique devrait-elle se spécialiser en adoptant des thèmes d'intervention précis? Nous avons aussi entamé la réflexion entourant le statut juridique de la CIDDHU, la protection de ses dossiers, la responsabilité de ses participant.e.s, de même que les aspects déontologiques de notre travail : confidentialité, conflits d'intérêts, rapports avec les partenaires, les victimes, les autres membres de la clinique, etc. Une équipe s'est chargée d'élaborer un protocole de gestion des dossiers : ententes avec les partenaires, gestion des délais, contrôle du travail, communications avec les partenaires, transmission des dossiers. Et il fallait aussi réfléchir aux aspects administratifs d'une petite boîte de défense des droits : gestion du local (à l'époque où l'actuel local de la coordination était... celui des 6 équipes!!), des messages, comptabilité des heures de travail, classement et organisation matérielle des dossiers, communications, etc. Il fallait aussi planifier l'établissement de partenariats avec des ONGs, les autres cliniques, les centres de recherche, les professeur.e.s et expert.e.s de l'UQAM, etc. Des étudiant.e.s ont même proposé un nom et un logo pour la CIDDHU, alors que d'autres ont entamé la première version du *Manuel des étudiants de la CIDDHU*. Tout ça en une session!

Carol et moi supervisons trois équipes chacun (!), en plus d'assurer la gestion nécessaire à la mise sur pied d'une clinique juridique! Nous avons alors lancé de formidables dossiers en partenariat avec des ONG en Haïti, en Colombie, au Cameroun, etc. Ce fut aussi les débuts de notre collaboration avec Milton James Fernandes qui était l'un de nos premiers « clients » dans un dossier au Burkina Faso... MJ, qui est aujourd'hui avocat à la CIDDHU, s'amusera à dire qu'il avait tellement aimé les rasoirs qu'il avait acheté la compagnie (enfin... quelque chose comme ça!). Nous avons également lancé un dossier au Guatemala, avec l'avocate Astrid Escobedo, avec qui nous allons remporter l'affaire *Chitay Netch c. le Guatemala* à la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme en 2010. Enfin, c'est également à ce moment que nous avons présenté la plainte originale à la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme dans l'affaire *Nadège Dorzema et autres c. la République dominicaine*, que nous allons remporter à la Cour en 2012.

Dix ans plus tard, en jetant un coup d'œil à toutes ces années, je me rends compte à quel point ces réalisations étaient importantes. Au-delà de la formation de centaines de juristes exceptionnels, des exploits en défense des droits - au nom des victimes et des défenseurs des droits humains, au-delà de l'accompagnement de nouvelles cliniques de par le monde, au-delà des conférences et des articles scientifiques sur la pédagogie clinique, au-delà de l'évolution de notre institution elle-même, au-delà du rayonnement extraordinaire pour l'UQAM et du concept mondialement reconnu d'une CIDDHU innovatrice, au-delà de *tout ça* il reste une communauté de gens, un groupe de bonnes personnes « avec le cœur à la bonne place », dispersé un peu partout sur notre petite planète, qui s'efforce d'en améliorer le sort quelque peu. Le courage d'étudiant.e.s et d'ancien.ne.s engagé.e.s, une équipe et une directrice dévouées et visionnaires ; tous et toutes habités.e.s par la rigueur et le professionnalisme dans la défense des droits, par une réelle vocation d'excellence au service des autres. Et c'est ce qui m'en rend fier. Merci à vous, ciddhuistes, de nous faire vivre votre passion pour la vie et vos idéaux de changer le monde : c'est ce qui continuera de faire vibrer la CIDDHU!

Bernard Duhaime
Professeur de droit au Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal

DIX ANS À

FAIRE LA DIFFÉRENCE

C'est avec une immense fierté que la Clinique a célébré en 2015-2016 ses dix années d'existence et d'activité clinique. Ce passage important a été l'occasion pour la CIDDHU de non seulement souligner ses divers exploits et leurs impacts sur l'amélioration de la condition humaine, mais également de raffermir son engagement dans le domaine de l'enseignement clinique afin de mener à bien sa mission. Depuis la réalisation de son tout premier mandat en 2005, pas moins de 120 mandats ont été menés de front par la CIDDHU et ses quelques 300 étudiant.e.s, et ce au bénéfice de ses nombreux partenaires qui continuent de faire confiance à la Clinique année après année.

LES FESTIVITÉS DU 10^{IÈME} ANNIVERSAIRE

Tout au long de l'année 2015-2016, une série d'événements a été organisée dans le cadre des célébrations du dixième anniversaire. Les 23 et 24 mai 2016, la CIDDHU a été l'instigatrice et l'hôte d'un colloque scientifique d'envergure internationale – intitulé *La recherche-action en milieu clinique universitaire : Quelle contribution au développement du droit international ?* – qui a réuni à Montréal douze expert.e.s clinicien.ne.s et praticien.ne.s provenant de quatre continents qui travaillent à la défense et à la promotion des droits humains. Le colloque a su attirer plus d'une cinquantaine de personnes qui sont venues assister à l'une ou l'autre des présentations offertes par nos invité.e.s. Par ailleurs, le colloque a été l'occasion pour les expert.e.s de discuter et ainsi renforcer la collaboration et les liens institutionnels entre toutes les personnes intéressées par la défense des droits humains.

Toujours sous la bannière des dix ans de la CIDDHU, une série de conférences a été présentée au cours de l'année 2015-2016 avec des invité.e.s de marque dans le domaine de la protection et de la défense des droits humains.

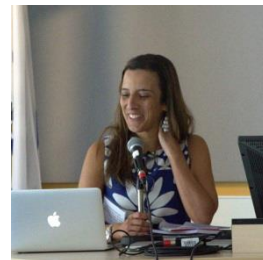
La recherche-action en milieu clinique universitaire : Quelle contribution au développement du droit international ?

Afin de souligner son dixième anniversaire en grand, la CIDDHU a eu l'honneur de recevoir à Montréal plusieurs expert.e.s clinicien.ne.s provenant des milieux universitaires et des praticien.ne.s des quatre coins du globe. Ce rassemblement a été l'occasion pour cette communauté d'expert.e.s de réfléchir sur la contribution des recherches effectuées en milieu clinique au développement du droit international.

L'objectif du colloque était d'abord de mettre en commun les connaissances et compétences théoriques et pratiques sur la recherche réalisée en milieu clinique, puis de réfléchir sur la contribution des activités de la recherche-action en milieu clinique sur le développement des connaissances en droit international des droits humains, et enfin d'identifier et évaluer les impacts de la recherche-action réalisée en milieu clinique sur les milieux de pratique, incluant les organisations de la société civile et les opérateurs de justice.

C'est avec un mot de la Directrice de la CIDDHU, la professeure Mirja Trilsch, et du Doyen de la Faculté de science politique et de droit, le professeur Hugo Cyr, que le coup d'envoi du colloque a été donné.

Le premier panel, présidé par Me Nicolaos Strapatsas, a porté sur le rôle transformateur des cliniques qui allient la théorie et la pratique. Le professeur Ludovic Hennebel a débuté ce panel en présentant la méthode « globale » de la recherche en droit international des droits humains. Il s'agit d'une méthodologie propre à l'enseignement clinique qui s'inscrit en rupture avec l'approche classique ou normative du droit international.



La professeure Fannie Lafontaine et Me Érick Sullivan ont enchaîné aussitôt avec une présentation sur l'accès à la justice pénale internationale *via* l'enseignement clinique, notamment sur la contribution des étudiant.e.s de la Clinique de droit pénal international et humanitaire de l'Université Laval (CDPIH) sur l'efficacité, la légitimité et le respect des droits des victimes et des accusés. Pour clore le panel, la professeure Mary Huidekoper Hansel a parlé de l'émergence et du rôle des cliniques en comparaison au travail effectué par la société civile *via* les juristes et les organisations non gouvernementales.

Le deuxième panel, présidé par Me Michelle Langlois, a porté sur la coopération dans la défense des droits humains. Le professeur Bernard Duhaima a ouvert le panel en parlant du rôle joué par les cliniques en tant que transmetteur de connaissances à double niveau. Non seulement les cliniques forment les étudiant.e.s à la recherche en droit international, mais ce transfert de connaissances s'effectue aussi auprès de leurs partenaires, par exemple des ONG. L'avocat Anton Burkov, a ensuite présenté les avantages et les inconvénients de la collaboration entre les organisations non gouvernementales et les cliniques en s'appuyant sur un exemple concret, soit la coopération entre sa propre organisation russe, Sutyajnik, et la CIDDHU, qui collaborent depuis maintenant 10 ans. Me Milton James Fernandes, a fermé ce panel en présentant le revers de la médaille, soit le point de vue de la CIDDHU quant à sa collaboration avec Sutyajnik.

Dans le cadre du dernier panel, présidé par M. Philippe Tousignant, la question du potentiel et du succès de la recherche clinique a été abordée par l'entremise de cinq interlocuteurs et interlocutrices. Mme Ismene Nicole Zarifis a d'abord parlé du potentiel des cliniques de droits humains en Afrique relativement à l'amélioration de la protection des droits humains et à l'instigation de changements sociaux, notamment par le fait d'amener les États à mettre en œuvre leurs obligations internationales relatives aux droits humains en les appliquant au sein des mécanismes juridiques internes. Ensuite, la professeure Fernanda Brandao Lapa a expliqué l'impact des cliniques au Brésil par le truchement de la recherche et du plaidoyer en matière de droits humains qui tendent à repousser les limites nationales et internationales vers la poursuite d'une justice sociale. Par la suite, l'avocat Jesse McCormick a entretenu l'audience sur les bienfaits de la recherche clinique quant au soutien qu'elle offre dans des cas concrets de violations de droits humains commises par l'industrie extractive.



COLLOQUE DES 10 ANS DE LA CIDDHU

LA RECHERCHE-ACTION EN MILIEU CLINIQUE UNIVERSITAIRE : QUELLE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU DROIT INTERNATIONAL ?

UQAM



Clinique internationale
de défense des droits humains



10 ans
de droits humains

Dans un autre ordre d'idées, Me Elise Hansbury a poursuivi le panel en présentant certains défis que peut représenter la recherche-action dans la réalisation d'un mandat empreint d'un caractère urgent, comme la rédaction de mesures provisoires visant à protéger un partenaire contre des attaques et des menaces à sa vie et à son intégrité. Elle a ensuite proposé quelques pistes de réflexions sur des méthodes de recherche pouvant maximiser le travail de la clinique dans un tel cas. Finalement, pour clore ce panel, la professeure Mirja Trilsch a parlé de la mise à profit de la recherche-action dans des démarches juridiques internationales et nationales en se servant d'un cas d'espèce : la production d'un rapport parallèle sur la violence faite aux femmes à Saint-Vincent-et-les-Grenadines. En plus de remédier à un vide important de documentation sur le sujet et d'avoir de réelles conséquences sur le droit saint-vincentais, la recherche-action, en l'occurrence, a su améliorer la protection des victimes en droit canadien. La professeure Trilsch a conclu sur le double rôle revêtu par les cliniques à l'international, soit celui de chercheur et d'acteur.

Pour couronner cette journée, l'honorable Eduardo Ferrer Mac-Gregor Poisot, Vice-président à la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme, a livré une visioconférence sur le dialogue des juges en matière de protection et de défense des droits humains et sur les impacts de la recherche-action menée par les cliniques sur un tel dialogue.

La CIDDHU tient à remercier chaleureusement les participant.e.s du colloque qui se sont déplacé.e.s à Montréal ainsi que l'auditoire qui est venu assister avec enthousiasme à cet événement.

Pour en apprendre davantage sur les conférenciers et les conférencières, nous vous invitons à consulter la programmation du colloque *via* le [site web de la CIDDHU](#).

REMERCIEMENTS

La CIDDHU tient à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité et la démocratie (CRIDAQ), la Clinique de droit international pénal et humanitaire de l'Université Laval (CDIPH) et la Clinique doctorale de droit international d'Aix-Marseille pour leur appui financier à l'organisation de cet événement.

L'accès à la justice et l'expérience des cliniques juridiques en Côte d'Ivoire

Présentée par Aimée Zebeyoux



La CIDDHU, en collaboration avec le Bureau international des droits des enfants (IBCR), a eu l'honneur de recevoir Mme Aimée Zebeyoux, Magistrat hors hiérarchie et Avocate générale à la Cour suprême de Côte d'Ivoire. En tant que présidente de l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), Mme Zebeyoux est venue parler du Projet d'amélioration de l'accès aux droits et à la justice (PALAJ), mis en place entre 2013 et 2015 en Côte d'Ivoire afin d'améliorer l'accès à la justice pour certains groupes en situation de vulnérabilité. Réalisé par l'Union européenne, l'ONUCI, l'UNICEF, le PNUD et l'association que préside Mme Zebeyoux, le PALAJ vient contrecarrer les effets de plusieurs crises consécutives en Côte d'Ivoire ayant causé l'effondrement du système judiciaire et pénitentiaire. La Magistrate nous a entretenu.e.s sur les moyens utilisés pour rétablir la confiance de la population envers le système de justice, ainsi que des manières d'informer les populations ivoiriennes en situation de vulnérabilité quant à leurs droits. Parmi ces moyens, Mme Zebeyoux a fait la présentation du troisième volet du projet PALAJ, soit l'implantation de six cliniques juridiques en Côte d'Ivoire, gérées par l'AFJCI.

À quoi sert le droit international des droits humains ?

Présentée par Ludovic Hennebel



Ludovic Hennebel, professeur de droit et titulaire de la Chaire d'excellence de droit international des droits de l'homme et de droit global (A*MIDEX/Aix-Marseille Université), a rendu visite à la communauté uqamienne pour donner une conférence sur les aléas du multilatéralisme et la protection effective des droits humains. Pour élaborer sa pensée, M. Hennebel a d'abord décrit l'état actuel du droit en matière de protection des droits humains au niveau international. Selon lui, tant les organisations régionales, comme le Système interaméricain de protection des droits humains et le Système européen de protection des droits humains, que le Système des Nations Unies pour la promotion et la protection des droits humains, se félicitent de l'adoption de nouveaux traités et de leur

ratification par les États. Il s'est interrogé sur le fait de déterminer si une telle multiplicité d'outils s'avère réellement efficace pour la défense et la protection des droits humains. La conférence a été commentée par Bernard Duhaime, professeur au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), notamment en proposant quelques pistes de réponses à la question posée par le professeur Hennebel. Cette conférence, qui a adopté une perspective critique quant à la pratique en droits humains, a débouché sur des discussions fort intéressantes avec l'auditoire.

La protection des droits de la personne dans les Amériques : enjeux d'actualité et développements récents en droit interaméricain

Présentée par Bernard Duhaime et Elise Hansbury



La CIDDHU, en collaboration avec le Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS), a offert une conférence donnée par Bernard Duhaime, professeur au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), et Elise Hansbury, doctorante en droit international des droits humains et chargée de cours à l'UQAM, sur les enjeux d'actualité et développements récents en droit interaméricain, notamment quant à la protection des personnes migrantes, la lutte contre le terrorisme et la protection des femmes placées en situation de vulnérabilité. Le conférencier et la conférencière ont effectué un survol de la jurisprudence interaméricaine pertinente émanant de la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) afin d'y dégager les standards développés par cette dernière et de comprendre l'impact de ces décisions dans les Amériques et plus particulièrement, au Canada. La présentation a été suivie par une discussion avec l'audience entourant le refus du Canada de ratifier la *Convention américaine des Droits de l'Homme* et de reconnaître la compétence de la CIDH, tout en touchant à la question de la crise financière qui frappe actuellement le Système interaméricain de protection des droits humains.

Stratégies d'action et défense des droits humains : le cas de l'accès à l'information des communautés affectées par le développement de l'industrie minière en Haïti

Présentée par Étienne Chénier-Lafèche



En partenariat avec le Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS), la CIDDHU a accueilli à l'hiver 2016 Me Étienne Chénier-Lafèche, avocat au sein de l'unité du système carcéral du bureau du Défenseur public de l'État de Rio de Janeiro au Brésil. Me Chénier-Lafèche est venu discuter des problèmes entourant le développement de l'industrie minière en Haïti et des problèmes causés par le secteur extractif sur les communautés locales. Le conférencier a d'abord parlé du droit à l'information des communautés locales et des conséquences de l'absence d'un tel droit, pour ensuite présenter les stratégies d'action qui ont été mises en place *via* la collaboration de la Global Justice Clinic de la New York University School of Law. La conférence s'est terminée sur un commentaire de Mme Andréanne Martel, professionnelle de recherche au CIRDIS et alors coordonnatrice du Réseau d'études internationales sur la valorisation et l'exploitation de la nature, des terres et des ressources en Afrique, Asie et Amérique latine (REINVENTERRA).

Le droit humain d'accès à l'eau : de la théorie aux réalités (africaines)

Présentée par Paul Hansbury et Claude Sauveplane



À l'hiver, la CIDDHU et le Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS) ont reçu deux experts en matière d'accès à l'eau ayant fait carrière au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit de M. Paul Hansbury, qui détient 37 ans d'expérience dans le domaine, dont 30 ans comme chef de mission en Afrique francophone afin de mettre en œuvre des programmes d'approvisionnement en eau potable (AEP), et de M. Claude Sauveplane, qui a été conseiller interrégional pour l'eau au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (ONU/DAES) de 1987 à 2007. Ceux-ci ont fait un exposé visant d'abord à définir le concept du droit humain à l'eau de par son application concrète sur le terrain. Ils ont ensuite expliqué le concept de l'interdépendance des usages de l'eau en prenant pour exemple le bassin hydrographique du Mouhoun au Burkina Faso et les bassins hydrographiques du Tchad. Pour terminer, ils ont parlé des groupes et

des instances qui participent de près ou de loin à la gestion des ressources en eau sur le terrain, ainsi que des rapports de forces ayant cours dans les processus de gestion de l'eau. Parmi ces groupes et instances, on retrouve les espaces locaux de concertation et de planification participative, la société civile et les pouvoirs législatifs, qui sont tous responsables de la réalisation du droit humain à l'eau. La conférence a été commentée par Christophe Gamsonré, présentement chercheur postdoctoral à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Centrafrique : un aperçu du travail d'enquête des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire

Présentée par Julie Dubé Gagnon



Dans le cadre de la dernière conférence de la série des dix ans de la CIDDHU, Mme Julie Dubé Gagnon, ancienne étudiante de la CIDDHU, est venue présenter son travail en tant qu'experte des droits humains et enquêtrice au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). En premier lieu, la conférencière a fait le bilan du conflit qui perdure en République centrafricaine; elle a présenté les différentes parties qui prennent part au conflit et elle a expliqué le contexte d'impunité qui règne dans le pays. En second lieu, elle a décrit sommairement les fondements légaux de la MINUSCA et son mandat en Centrafrique pour enchaîner sur les réalités du terrain quant aux enquêtes qu'elle mène. En ce sens, elle a notamment parlé des difficultés vécues par rapport à la cueillette de la preuve des violations des droits humains. Son travail d'enquête ne se limite pas seulement aux violations commises par les groupes armés et les autorités étatiques, mais également aux violations commises par les forces internationales onusiennes et non-onusiennes présentes sur le terrain. Pour terminer, Alejandro Lorite, professeur de droit international au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et Vice-doyen aux études de la Faculté de science politique et de droit de cette même université, a commenté les propos de Mme Dubé Gagnon.

1 | Présenter une demande de mesures provisoires devant la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme

En continuité de l'affaire *Nadège Dorzema et autres c. République dominicaine* (affaire Guayubin), et en partenariat avec le Centro Cultural Dominicano-Haitiano et le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés, représentants des victimes dans cette affaire, les étudiant.e.s ont procédé à la rédaction d'une demande de mesures provisoires destinée à la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme. Depuis plusieurs décennies, un contexte généralisé de discrimination systémique à l'égard d'un groupe spécifique de la population, les Haïtien.ne.s et les Dominicain.e.s d'ascendance haïtienne, sévit en République dominicaine. En septembre 2013, l'adoption par le Tribunal Constitutionnel de la décision TC-0168-13 est par ailleurs venue exacerber la discrimination dirigée contre ce groupe. En effet, cette décision a eu pour conséquence pratique la dénationalisation de plus de 200 000 Dominicain.e.s d'ascendance haïtienne vivant dans le pays. Suite à la mise en place par l'État de certaines mesures visant à régulariser le statut de ces nouveaux apatrides – mesures qui se sont avérées inadaptées à la réalité socio-économique de la population visée par la décision – le contexte de discrimination et de violence auquel font face les Dominicain.e.s d'ascendance haïtienne s'est gravement détérioré. Entre autre, les défenseur.e.s des droits humains œuvrant en République dominicaine sont la cible d'attaques et de menaces directes et indirectes, et ce tant de la part des autorités dominicaines (corps policiers et militaires) que des membres de la société. Devant une telle situation, les étudiant.e.s ont rédigé une demande de mesures provisoires visant à protéger la vie et l'intégrité physique des représentant.e.s des victimes dans l'affaire Guayubin en garantissant le respect de leurs droits fondamentaux. Les étudiant.e.s ont donc recueilli la preuve nécessaire et développé un argumentaire juridique en espagnol. La demande a été déposée devant la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme en décembre 2015.

2 | Rédiger une plainte devant la Cour européenne des Droits de l'Homme dans le cadre d'une affaire portant sur le trafic d'organes en Russie

En collaboration avec une organisation non gouvernementale russe, les étudiant.e.s de la CIDDHU ont été appelé.e.s à rédiger une requête présentée à la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) basée sur la violation du droit à un procès équitable, du droit à la vie privée et familiale, du droit à la liberté d'expression, du droit à un recours effectif, et sur la base d'un traitement dégradant de la personne. Ces atteintes aux droits protégés par la *Convention européenne des Droits de l'Homme* découlent du prélèvement des organes du corps d'une jeune femme russe, Alina Sablina, alors que sa famille n'en a pas été avisée, et qu'aucun consentement n'a été recueilli. La mère de la jeune femme, qui a découvert par hasard que des prélèvements d'organes avaient été faits sur le corps de la défunte, a par la suite cherché à obtenir réparation devant les instances nationales. C'est d'ailleurs lors de ces procédures civiles internes que les violations relatives à l'équité procédurale ont été commises, bloquant ainsi l'obtention d'une réparation. En

considération de ce qui précède, une première requête a été déposée devant la CEDH à l'hiver 2014, que la Cour a jugé irrecevable. Par conséquent, les étudiant.e.s de la session d'automne 2015 ont procédé au défrichage de la première requête, consistant à évaluer les faits et les arguments juridiques pour ne conserver que ceux qui étaient pertinents dans le cadre de la nouvelle requête. Les étudiant.e.s y ont ajouté des faits nouveaux et ont produit une annexe pour l'appuyer. Pour plus d'informations sur le cas d'Alina Sablina, nous vous invitons à consulter un article de La Presse paru en mai 2016 sur le sujet : [Dons d'organes à la russe](#).

3 | Produire un guide de formation pratique relatif aux principes de participation publique dans les projets de développement économique

Les étudiant.e.s de la CIDDHU, en partenariat avec une organisation non gouvernementale montréalaise, Connexion justice sociale (CJS), ont développé un guide de formation pratique relativement aux principes de participation publique entourant les projets d'investissement et de développement économique. Ce guide fait partie d'une trilogie de guides pratiques en matière de consultation et de participation active des communautés ; chaque guide est destiné respectivement aux communautés locales, aux entreprises (investisseurs) et aux législateurs, et ce dans le but de favoriser le respect et la mise en œuvre de certains principes directeurs en la matière. À l'hiver 2015, la CIDDHU a collaboré avec CJS pour la production du premier de la trilogie : *Guide de mise en œuvre pratique à l'intention des entreprises : Principes directeurs entourant la consultation et la participation active des communautés dans le domaine de l'investissement et du développement économique*. À l'automne 2015, les étudiant.e.s. ont travaillé à l'élaboration d'un guide à l'intention des législateurs édictant et promouvant la mise en œuvre des principes directeurs essentiels à la protection des droits humains en matière de participation citoyenne dans le domaine de l'investissement et du développement économique. Il s'agit d'un d'outil de référence pour les législateurs désirant adapter la législation nationale aux standards internationaux et s'assurer de la consultation et de la participation active des communautés locales touchées par les projets de développement économique. En appliquant ces principes, le législateur favorise le respect des droits fondamentaux des communautés concernées par la mise en place d'un processus adéquat de consultation, d'indemnisation et de réparation pour les communautés.

4 | Dénoncer la violence faite aux femmes en République dominicaine par l'élaboration d'un rapport et d'une stratégie juridique internationale

Une organisation non gouvernementale dominicaine a fait appel à la CIDDHU pour réaliser un mandat sur la violence faite aux femmes en République dominicaine, plus spécifiquement sur la question des féminicides. Le mandat des étudiant.e.s a été divisé en deux volets distincts. D'une part, il fallait effectuer un travail de dénonciation de la violence en s'appuyant sur les obligations juridiques de l'État dominicain en matière de répression et de prévention de la violence faite aux femmes. D'autre part, l'équipe CIDDHU devait élaborer un rapport faisant état des meilleures stratégies de recours devant les instances internationales et régionales, comme le Système interaméricain de protection des droits humains et le Système des Nations Unies pour la promotion et la protection des droits humains, notamment par rapport à la question des féminicides dans le pays. À cet égard, les instances et outils internationaux qui ont été retenus sont la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme, par le truchement de la *Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme* (Convention de Belém do Para) et le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), par l'intermédiaire de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Les étudiant.e.s ont également eu l'occasion de transmettre quelques

recommandations au partenaire.

5 | Rédiger un mémorandum juridique sur l'accès aux soins de santé des enfants nés au Canada de parents à statut précaire

En collaboration avec Médecins du Monde Canada, un organisme montréalais qui travaille notamment sur l'accès aux soins pour les personnes en situation de vulnérabilité, une équipe d'étudiant.e.s de la CIDDHU a produit un mémorandum juridique concernant l'inadmissibilité de certains enfants citoyens canadiens au régime de l'assurance maladie du Québec. En effet, les enfants nés au Québec de parents migrants à statut précaire se voient parfois refuser l'accès à l'assurance maladie du Québec. Le mémorandum a comme premier objectif de mettre en lumière le cadre législatif applicable à cette problématique. Le second objectif consiste à démontrer comment ce cadre législatif est réellement appliqué en pratique par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et par le Tribunal administratif du Québec (TAQ) lorsqu'une décision administrative est contestée. En complément, les étudiant.e.s ont intégré au mémorandum une comparaison du cadre législatif québécois avec celui de trois autres provinces canadiennes, et examiné les dispositions de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de certains standards internationaux pouvant s'appliquer à cette situation.

6 | Créer un guide de formation pour les militantes congolaises sur les stratégies juridiques dans les cas de violences sexuelles

L'organisation non gouvernementale congolaise Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral (SOFEPADI) a confié à la CIDDHU le mandat d'élaborer un guide de formation visant à soutenir le travail des avocat.e.s en République démocratique du Congo (RDC) en matière de protection des victimes de violences sexuelles. La réalisation du mandat impliquait de faire une recherche approfondie sur les recours légaux internes au pays afin de développer un argumentaire juridique que pourront utiliser les avocat.e.s de l'organisme. Plus spécifiquement, les étudiant.e.s ont ciblé les problématiques rencontrées par les avocat.e.s sur le terrain quant au traitement réservé aux victimes de violences sexuelles, pour ensuite lier ces problématiques aux diverses obligations internationales de l'État applicables en matière de protection des victimes. Le guide fait notamment la démonstration de bonnes pratiques pour mettre en œuvre à l'interne quelques-unes de ces obligations internationales, par exemple dans le processus d'assistance médicale des victimes et dans le processus d'enquête des crimes sexuels. L'objectif est d'assurer aux victimes de violences sexuelles de la RDC un recours judiciaire interne respectueux du droit à la dignité et à la sécurité, du droit à l'accès à la justice et à l'impartialité de la justice et du droit à la réparation.

1 **Produire un rapport de la société civile dans le cadre du processus d'évaluation de la République de Moldavie**

Le mandat a été réalisé en partenariat avec le Centrul de informare în domeniul drepturilor omului / Human rights information center (CIDO), une organisation non gouvernementale moldave travaillant dans la défense et la promotion des droits humains. Le travail de l'équipe CIDDHU consistait en la rédaction d'un rapport adressé au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies dans le cadre du processus d'Examen périodique universel (EPU), par lequel les pays membres sont soumis à une évaluation cyclique de leurs réalisations en matière de protection des droits humains. En l'espèce, le rapport s'inscrit dans le processus d'évaluation de la République de Moldavie et vise à dénoncer la discrimination subie par trois groupes sociaux placés en situation de vulnérabilité dans le pays, soit les personnes en situation de handicap, les minorités religieuses et les Roms. Le rapport a été soumis au Conseil en date du 24 mars 2016, afin d'être étudié dans le cadre de l'EPU du 4 novembre 2016 lors de la tenue de la 26^e session du Conseil. Un [communiqué de presse](#) a d'ailleurs été émis le 31 octobre 2016 afin de souligner la soumission de cet important rapport au Conseil. Pour plus d'information sur le sujet, il est possible de [consulter le rapport](#).

2 **Superviser la mise en œuvre des mesures de réparations dans le cadre de l'affaire Nadège Dorzema et autres c. République dominicaine et documenter les violations des droits humains vécues par les défenseur.e.s des droits humains en République dominicaine**

Réalisé en collaboration avec deux partenaires, le Centro cultural dominico-haitiano et le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés, ce mandat comportait deux volets distincts. Le premier s'inscrit à la suite du travail effectué dans le cadre du « Massacre de Guayubin », affaire dans laquelle la République dominicaine avait été trouvée responsable d'avoir attaqué, blessé et tué arbitrairement des migrant.e.s haïtien.ne.s qui tentaient de traverser la frontière entre Haïti et la République dominicaine. Dans la décision rendue par la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme dans le cadre de cette affaire, une série de mesures de réparations à mettre en œuvre par l'État ont été ordonnées. À l'automne 2013, des étudiant.e.s ont procédé à l'élaboration d'un rapport d'observation sur la mise en œuvre par l'État de ces mesures de réparation – mesures qui en date du présent rapport n'ont toujours pas été mises en œuvre par l'État. Devant une telle situation, les étudiant.e.s de la session d'hiver 2016 ont procédé à l'actualisation du rapport d'observation sur la mise en œuvre des mesures de réparation produit antérieurement par la CIDDHU.

Le second volet se concentre sur la dénonciation des violations des droits fondamentaux vécues par les défenseur.e.s des droits humains en République dominicaine, ce qui fait suite au travail effectué par la CIDDHU à l'automne 2015 visant à protéger le droit à la vie et l'intégrité physique des défenseur.e.s des droits humains par le biais d'une demande de mesures provisoires déposée à la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme. Les étudiant.e.s de l'hiver 2016, en collaboration avec la Clinique de droit internationale des droits de l'homme de la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, ont procédé à la création d'un questionnaire destiné à la documentation des violations vécues par les défenseur.e.s des droits humains. L'information recueillie servira pour les fins du développement d'une nouvelle stratégie de dénonciation visant à faire respecter les droits fondamentaux des défenseur.e.s.

3 Production d'un rapport établissant le non-respect par le Canada des décisions du Comité contre la torture et du Comité des Droits de l'Homme

En collaboration avec un nouveau partenaire, la CIDDHU a été amenée à mettre sur pied un rapport démontrant que le Canada viole ses obligations internationales en matière d'immigration. En effet, depuis 2013, le Canada ne respecte pas certaines obligations internationales et procède au renvoi de demandeur.e.s d'asile dans leur pays d'origine, alors que ce renvoi comporte de hauts risques de traitements cruels. De plus, ces renvois se produisent parfois malgré des mesures provisoires émises par le Comité contre la torture et le Comité des Droits de l'Homme. Le rapport développé par les étudiant.e.s s'appuie notamment sur la présentation de cas individuels pour illustrer la problématique entourant les demandes d'asiles. Le rapport est composé de trois parties : la pérennité des recours offerts aux demandeur.e.s au Canada, le non-respect à l'interne des mesures provisoires émises par les instances internationales, et l'absence de conséquences des décisions internationales au niveau interne.

4 Rédaction d'un mémorandum juridique sur la violation du droit à l'accès à la justice par les instances russes au regard de la Convention européenne des Droits de l'Homme

La collaboration de la CIDDHU avec l'organisation non gouvernementale russe Sytuajnik s'est poursuivie à la session d'hiver 2016 dans le cadre de l'affaire entourant le prélèvement des organes du corps d'une jeune femme décédée, Alina Sablina, sans le consentement des membres de sa famille. Le présent mandat, qui se concentre sur la violation des garanties judiciaires commise lors des procédures intentées devant les instances russes par la famille de la jeune femme, consiste en la rédaction d'un mémorandum juridique destiné au partenaire sur la violation du droit d'accès à la justice au regard de la *Convention européenne des Droits de l'Homme* (CEDH). L'objectif est de vérifier, à la lumière de l'article 6 de la CEDH, s'il est possible d'alléguer une violation au droit d'accès à la justice lorsqu'un juge rend une décision *ex parte*, c'est-à-dire en l'absence des parties, alors que la décision déclare inadmissible la demande. Les étudiant.e.s ont effectué des recherches approfondies sur l'état du droit en Russie en matière de procédure ainsi que sur l'état de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

5 Rédaction d'un mémorandum juridique sur l'accès aux soins de santé des enfants nés au Canada de parents à statut précaire

La collaboration entre la CIDDHU et Médecins du Monde Canada s'est poursuivie à l'hiver 2016 afin de continuer la rédaction du mémorandum juridique sur l'inadmissibilité au régime de l'assurance maladie du Québec pour certains enfants citoyens canadiens. D'une part, l'équipe d'étudiantes a bonifié le mémorandum en examinant la jurisprudence récente en la matière. D'autre part, les étudiantes se sont penchées sur l'application au Québec des normes internationales pertinentes. Cette documentation supplémentaire sur l'accès aux soins de santé a été ensuite ajoutée au mémorandum juridique produit à la session précédente.

6 Recensement et compilation des pratiques, des politiques et des études d'impact des grandes entreprises multinationales en matière de droits humains

En collaboration avec un nouveau partenaire de la CIDDHU, l'organisation non gouvernementale newyorkaise SHIFT, une équipe d'étudiant.e.s a eu comme mandat de démontrer la manière dont les entreprises multinationales les plus influentes prennent connaissance de leurs impacts sur les droits de la personne et partagent au public leurs politiques en matière de protection des droits humains. Pour ce faire, l'équipe d'étudiant.e.s a collaboré aux recherches menées par SHIFT, qui recense les politiques internes, les études d'impacts et les bonnes pratiques adoptées par les entreprises de certains secteurs industriels en épluchant les rapports numériques et les pages web corporatives des entreprises visées. L'ensemble des recherches a permis de recenser une quantité impressionnante de données qui ont été compilées au sein d'une base de données accessible *via* le [site web de SHIFT](#). Grâce à ces efforts, il est maintenant possible de rechercher les politiques des entreprises en matière de droits humains à l'aide de mots clés. Par la concentration et la divulgation de ces informations au grand public, les compagnies sont davantage encouragées à adopter des politiques internes et à évaluer leurs impacts en matière de droits humains. Ultimement, les entreprises seront portées à développer et mettre en œuvre des mesures concrètes afin de s'assurer que leurs activités économiques soient garantes du respect des droits humains.



ÉCOLE D'ÉTÉ 2016 À AIX-EN-PROVENCE : LA PRATIQUE DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS

Du 20 au 30 juin 2016, la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU), et la Clinique doctorale de droit international des droits de l'homme de l'Université Aix-Marseille, ont offert conjointement une formation intensive sur la pratique de la défense et la promotion du droit international des droits humains. Tant les étudiant.e.s, les doctorant.e.s, les professionnel.le.s du droit que les membres d'organisations non gouvernementales étaient invité.e.s à participer à cette école. Les participant.e.s ont eu la chance de perfectionner leurs connaissances dans le domaine par le biais d'ateliers, de mises en situation et de leçons dispensées par des expert.e.s et des praticien.ne.s du droit international des droits humains, une équipe pédagogique composée notamment de la professeure Mirja Trilsch et du professeur Bernard Duhaime. Plusieurs sujets concrets ont été étudiés : comment saisir une instance internationale, comment dénoncer stratégiquement des violations des droits humains, comment plaider de manière persuasive devant un magistrat international, comment offrir une protection à des victimes de violations des droits humains dans des situations présentant un caractère d'urgence, pour n'en nommer que quelques-uns. En marge des ateliers pratiques offerts, du coaching personnalisé était dispensé à ceux et celles qui désiraient obtenir des conseils en ce qui a trait à leurs projets personnels et démarches professionnelles.

TÉMOIGNAGE D'UNE PARTICIPANTE



«Quoi de mieux qu'une occasion de mêler la pratique et la théorie ? Cette École d'été fut bien plus qu'une formation académique où l'on acquiert des connaissances sur de la matière déjà écrites dans les livres. Nous avons eu l'opportunité de travailler sur des cas pratiques, d'avoir des séances de coaching personnalisées, d'assister à diverses conférences sur la thématique de la défense des droits humains, et j'en passe. Cette formation intensive m'a permis d'approfondir ma compréhension des différents mécanismes internationaux de protection des droits humains et d'apprendre à les utiliser dans une perspective concrète.

En plus de rencontrer des professionnel.le.s dans le domaine, j'ai fait des rencontres extraordinaires avec d'autres étudiant.e.s qui, comme moi, se sentent concerné.e.s par les enjeux relatifs au droit international des droits humains. J'encourage tous les étudiant.e.s intéressé.e.s par cette matière à participer à cette École d'été.»

Émilie Binette

PRÉSENTATION D'UN STAGE AU CENTRO CULTURAL DOMINICO-HAITIANO | PAR JEANNE OLIVIER-GOBEIL

À l'hiver 2016, Jeanne Ollivier-Gobeil a effectué un stage auprès d'un partenaire de longue date de la CIDDHU, soit le Centro Cultural Dominico-Haitiano (CCDH), un organisme de défense des droits humains basé à Santo Domingo, en République dominicaine. Le CCDH lutte depuis des décennies pour la reconnaissance des droits fondamentaux des Dominicain.e.s d'origine haïtienne vivant en République dominicaine. En effet, la discrimination systémique dont est historiquement victime cette population s'est vue renforcée et institutionnalisée par le jugement TC 168-13 du Tribunal Constitutionnel du pays, rendu en 2013, qui a eu pour effet de retirer la nationalité dominicaine à environ 200 000 Dominicain.e.s d'origine haïtienne, les rendant apatrides.

Lors de son stage, Jeanne a travaillé à mettre en place un nouveau projet de recherche-action visant à documenter la persistance, trois ans après la décision TC 168-13, de l'apatridie en République dominicaine pour les Dominicain.e.s d'origine haïtienne, les empêchant notamment de poursuivre leurs études, de travailler légalement dans des conditions de travail décentes, de donner un nom à leurs enfants et de les envoyer à l'école. L'idée à la base de ce projet était d'amasser des données dans le but de pouvoir contester, preuve à l'appui, l'argument du gouvernement dominicain selon lequel les divers plans de régularisation mis en place à la suite de cette décision auraient réglé le problème de l'apatridie en République dominicaine.

Jeanne a donc dû bâtir, avec les militant.e.s du CCDH, les objectifs de cette recherche, ainsi qu'un questionnaire qui a été rempli par près de 100 Dominicain.e.s d'origine haïtienne affecté.e.s par la décision TC 168-13. Suite au départ de Jeanne, deux autres étudiantes de la CIDDHU, Déborah Andrades-Gingras et Sophie Masson, ont pris la relève et travaillent très fort à compléter cette recherche, qui sera certainement publiée au cours de l'année 2017.

Jeanne Olivier-Gobeil



MIRJA TRILSCH



Mirja Trilsch est professeure au département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) où elle enseigne le droit constitutionnel et le droit international des droits de la personne. Elle est détentrice d'une maîtrise (LL.M.) en droit international et comparé des droits humains de l'Institut de droit comparé de l'Université McGill. En 2007, elle a obtenu son doctorat avec mention *summa cum laude* de l'Université de Düsseldorf (Allemagne), sa thèse portant sur la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels. Avant de se joindre à l'UQAM, d'abord comme chargée de cours et ensuite comme professeure, la professeure Trilsch a enseigné à la faculté de droit de l'Université de Düsseldorf et a œuvré auprès du Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie.

Depuis 2011, elle est la directrice de la Clinique Internationale de Défense des Droits Humains de l'UQAM (CIDDHU). En 2014, elle a agi à titre de rapporteur national (Canada) au Congrès de l'Académie internationale de droit comparé pour le sujet « Les droits sociaux et économiques en tant que droits fondamentaux ». Ses recherches actuelles portent sur la place de la justice sociale en droit constitutionnel canadien, projet pour lequel elle a reçu une importante subvention de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

ELISE HANSBURY



Détentrice d'une maîtrise en études internationales avec une spécialisation en droit international de l'Institut de hautes études internationales et du développement, à Genève, Elise Hansbury poursuit actuellement ses études doctorales sous la direction du professeur Bernard Duhaime à l'UQAM. Son doctorat, pour lequel elle bénéficie d'une bourse doctorale du Fonds de recherche Société et culture du Québec, porte sur le dialogue judiciaire entre les instances internationales en matière de protection des droits humains depuis la perspective interaméricaine.

Membre du Barreau du Québec depuis 2007, elle est chargée de cours à la CIDDHU depuis janvier 2014 et a supervisé, à ce titre, plusieurs équipes d'étudiant.e.s dans la réalisation de mandats provenant principalement des Amériques. Elle est également chargée de cours au Département des sciences juridiques de l'UQAM et chercheure étudiante au Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société de l'UQAM (CIRDIS). Elle agit de plus comme consultante pour l'Organisation internationale du Travail, au sein de laquelle elle a travaillé à titre de juriste pendant son séjour à Genève.

JEAN-PHILIPPE MACKAY



Me Jean-Philippe MacKay est membre du Barreau du Québec. Il détient une formation en droit civil (B.C.L.) et en common law (LL.B.) de la Faculté de droit de l'Université McGill, de même qu'un baccalauréat en relations internationales et droit international de l'Université du Québec à Montréal. Ancien participant de la CIDDHU, Me MacKay a également accompli un stage d'auxiliaire juridique auprès de l'Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges. Après avoir commencé sa carrière de juriste à titre d'avocat-recherchiste à la Cour d'appel du Québec, il pratique désormais comme avocat au sein du cabinet Sarrazin+Plourde à Montréal. Passionné par les rapports juridiques entre l'État et les individus, il s'intéresse particulièrement au contrôle judiciaire de l'action administrative et au contentieux des droits et libertés.

CATHERINE LAFONTAINE



Me Catherine Lafontaine est membre du Barreau du Québec depuis 2013 et avocate au sein du cabinet Monette Barakett. Diplômée du baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI) ainsi que du baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal, elle a complété lors de ses études un stage de dix mois auprès de la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme, située à Washington D.C., en tant que Fellow Brian Tittmore. Elle a également participé au concours de plaidoirie Inter-American Human Rights Moot Court Competition pour lequel elle a, par la suite, été entraîneuse et juge. Me Lafontaine s'est engagée au sein de la CIDDHU d'abord à titre d'étudiante, puis comme coordonnatrice pendant un an et demi. Elle a plus récemment encadré des équipes d'étudiants et d'étudiantes en tant qu'avocate responsable de dossiers.

FRÉDÉRIC PAQUIN



Me Frédéric Paquin a travaillé pendant plus de onze ans à titre de plaideur pour le gouvernement canadien. Il a représenté la Couronne devant les tribunaux judiciaires dans le cadre d'actions en responsabilité civile, de recours en contrôle judiciaire et de demandes de nature constitutionnelle, notamment en matière constitutionnelle autochtone. Depuis 2012, Me Paquin enseigne le droit au Collège de Valleyfield dans le cadre du programme de Techniques juridiques. Il supervise également des dossiers à la CIDDHU. Il est présentement chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal, où il enseigne le droit autochtone. Enfin, Me Paquin agit à titre d'avocat-conseil en droit administratif et constitutionnel dans le cadre de recours en droit de l'environnement.

MARC PERRON



Me Perron s'est joint à l'équipe de la CIDDHU en tant qu'avocat et chargé de cours en 2010. Avocat, médiateur agréé et arbitre de différends, il est membre du Barreau du Québec depuis 1987 et il est associé du cabinet LPLV à Montréal. Il a complété un baccalauréat ès sciences (Psychologie), sa License en droit ainsi que la scolarité de maîtrise en droit international. Ancien étudiant de la CIDDHU (2008), il a participé à la rédaction d'un rapport sur la situation de l'enregistrement des naissances et le droit à l'éducation à travers le monde, qu'il a eu la chance de présenter devant le Comité des droits de l'enfant à Genève en septembre 2008. Me Perron exerce sa pratique principalement en litige commercial et droit du travail; il a été membre de divers comités du Barreau du Québec et du Barreau de Montréal, au sein desquels il demeure un participant actif.

MILTON-JAMES FERNANDES



Me Milton James Fernandes, BA (York), LLB/BCL (McGill), est membre des barreaux du Québec et New York. Avant de se joindre aux rangs de la CIDDHU comme chargé de cours en 2007, il a agi à titre de professeur de droit au sein de l'Université Nationale du Rwanda, et comme encadreur de plusieurs équipes d'étudiant.e.s en droit, au sein de l'Université McGill et de l'Université Nationale du Rwanda dans le cadre du concours de plaidoirie de droit international public renommé, le Philip C. Jessup International Law Moot.

Lors de son parcours professionnel, il s'est impliqué dans divers dossiers pour le compte de plusieurs victimes afin de contribuer au développement des régimes effectifs de protection des droits de la personne tant au Canada qu'au niveau international. À ce titre, celui-ci a comparu devant de multiples instances judiciaires telles que la Cour suprême du Canada et le Comité des droits de l'homme de l'ONU. Il a également des dossiers pendants devant la Cour européenne des droits de l'homme, et au sein du Système interaméricain de protection des droits humains.

Au cours de 2015, Me Fernandes a plaidé devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Loyola c. Québec (Procureur général)* 2015 CSC 12, un important appel portant sur la liberté de religion dans le contexte particulier de la réglementation par l'État des écoles confessionnelles. Il a également témoigné de certains développements importants au Burkina Faso dans le dossier hautement contesté concernant l'assassinat (toujours non résolu) de Thomas Sankara, l'ancien Président burkinabé, ayant agi préalablement pour le compte de la famille Sankara devant le Comité des Droits de l'Homme dans *Sankara et al. c. Burkina Faso* 1159/2003.

SAÏD HAMMAMOUN



Saïd Hammamoun est présentement chargé de cours à l'UQAM et à l'Université de Montréal. M. Hammamoun est titulaire d'un doctorat en droit et a été chercheur postdoctoral au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Sa thèse porte sur les clauses relatives aux droits de la personne dans les accords extérieurs de l'Union Européenne. Ses domaines d'expertise sont le droit international et européen des droits de la personne, les mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de la personne, le droit de l'Union européenne, la gouvernance des politiques migratoires et enjeux sécuritaires et les droits fondamentaux. Il collabore par ailleurs à la revue *European Foreign Affairs Review* en sa capacité de Deputy Editor. M. Hammamoun a intégré l'équipe de la CIDDHU en 2014 à titre de superviseur de dossier.

MARYSE DÉCARIE-DAIGNEAULT



Me Maryse Décarie-Daigneault est diplômée d'un baccalauréat en droit international et relations internationales, ainsi que d'un baccalauréat en droit. À la suite de sa participation à la CIDDHU à l'hiver 2010, elle a effectué un stage au Mexique auprès de la Coalición de Mujeres Unidas Rumbo al Desarrollo dans le cadre du projet Jurisprudence autochtone. Elle travaille maintenant comme recherchiste auprès de la Cour d'appel du Québec.

MICHELLE LANGLOIS



Michelle Langlois est une juriste canadienne spécialisée en droit international des droits humains et dans l'enseignement clinique juridique. Durant ses études, elle a agi à titre de case-manager et coordonnatrice pour la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU). Mme Langlois a donné plusieurs conférences sur le thème des droits humains et de l'apprentissage par expérience, ainsi que supervisé la rédaction de rapports parallèles sur les droits des enfants, sur la discrimination basée sur le genre et sur la violence en Asie du Sud-Est et dans les Caraïbes. Son intérêt pour l'Asie l'a amenée à faire du bénévolat pour le Extrajudicial Killings Unit of the Cambodian Human Rights and Development Association (ADHOC) et pour la Faculté de droit de l'Université de Phayao en Thaïlande au sein d'une clinique juridique itinérante. Durant sa première année de droit, Michelle Langlois a remporté le Best memorial à la Inter-American Human Rights Moot Court Competition à Washington D.C. Elle supervise maintenant l'équipe de l'Université du Québec à Montréal qui participe à ce concours.

Après son stage auprès d'un grand cabinet de droit canadien, Mme Langlois a complété sa maîtrise en droit international des droits humains de l'Université Notre-Dame aux États-Unis avec la mention *summa cum laude*. Sa thèse porte sur les enjeux éthiques et pratiques auxquels font face les grands cabinets de droit dans la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies. Michelle détient également un baccalauréat en Relations internationales et droit international de l'Université du Québec à Montréal et un certificat en études asiatiques. Elle a été admise au Barreau du Québec en 2014 et travaille aujourd'hui en tant que chargée de projet pour l'organisation SHIFT basée à New York.

CASE-MANAGERS

Joelle Cardinal termine ses études en droit à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et y a complété son diplôme au baccalauréat en Relations internationales et droit international. Elle a participé à la CIDDHU à deux reprises en tant qu'étudiante et poursuit désormais son implication à titre de case-manager depuis l'automne 2015. Au fil des années, Joelle a su développer une expertise dans la défense des droits humains Amérique latine, notamment à travers sa participation à différents dossiers impliquant la République dominicaine, et par un stage qu'elle a effectué à l'Ambassade du Canada au Chili, dans la section des affaires politiques, où elle a pu se familiariser avec la diplomatie et les relations entre le Canada et l'Amérique latine en général.

JOELLE CARDINAL



Nadia Lefter, détient une maîtrise (LL.M) en Droit international des droits humains de l'Université d'Essex, au Royaume-Uni. Elle s'est installée à Montréal il y a quelques années, et termine actuellement un programme d'études supérieures en Gestion des services de la santé et des services sociaux à l'Université McGill. Elle a été activement impliquée dans la soumission de rapports parallèles auprès de différents mécanismes des droits humains du système onusien et dans la promotion des normes et standards internationaux de droits humains en Moldavie. Elle est présentement membre du Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique de l'Université McGill. Son champ d'intérêt principal est la protection des droits économiques et sociaux.

NADIA LEFTER



ÉMILIE BINETTE

Émilie Binette est diplômée du baccalauréat en relations internationales et droit international de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et elle débute présentement sa formation en droit à l'Université McGill. Elle a participé à la CIDDHU comme étudiante à la session d'automne 2015 et elle a travaillé sur un dossier supervisé par la professeure Mirja Trilsch. Désirant poursuivre son implication dans ce dossier et au sein de la Clinique, elle a agi à titre de case-manager à la session d'hiver 2016. Son intérêt pour la défense des droits humains s'est concrétisé également par sa participation en 2016 à une école d'été portant sur la pratique du droit international des droits humains à Aix-en-Provence, organisée conjointement par la CIDDHU et la Clinique de droit international des droits de l'homme de l'Université d'Aix-Marseille.



CAROLINE BRODEUR

Étudiante au baccalauréat en droit de l'Université Laval et diplômée de la maîtrise en droit international de l'UQAM, Caroline a participé à la CIDDHU comme étudiante en 2011. Elle s'intéresse particulièrement au droit international économique, à la responsabilité sociale des entreprises ainsi qu'aux enjeux de droits humains que posent la coopération internationale et l'exploitation des ressources naturelles. Elle coordonne depuis septembre 2015 l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM). Elle s'est par ailleurs impliquée à titre de case-manager pour la CIDDHU au cours de la session d'hiver 2016.



ADÈLE REISS

Adèle Reiss est diplômée en droit de l'Université de Strasbourg et détient un Master en droit européen ainsi qu'un certificat en droit anglais de l'Université de Birmingham. En 2016, Adèle a également complété une maîtrise en droit international et politique internationale à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Lors de son passage à Montréal, elle s'est impliquée à la CIDDHU en tant qu'étudiante à l'hiver 2014 dans le cadre d'un mandat portant sur la responsabilité sociale des entreprises. À l'automne 2015, elle a agi à titre de case-manager afin d'épauler une équipe à travers la rédaction d'un guide pratique sur les principes directeurs en matière de consultation et de participation citoyenne dans le domaine de l'investissement et du développement économique.



NOÉMIE BOIVIN

Noémie Boivin est diplômée de l'UQÀM en relations internationales et droit international et effectue présentement une maîtrise en droit international. Elle a participé à la CIDDHU en tant qu'étudiante à l'automne 2014, puis en tant que case-manager à l'automne 2015. Lors de ses deux collaborations avec la CIDDHU, Noémie a travaillé sur la République dominicaine, d'abord sur la dénationalisation des Dominicain.e.s d'ascendance haïtienne, ensuite sur les cas de féminicide. L'intérêt qu'elle a porté à son travail à la CIDDHU l'a ensuite amenée à rédiger son mémoire sur le cas de la dénationalisation des Dominicain.e.s d'ascendance haïtienne en République dominicaine.



ALÉXIE TÉTREAULT

Alexie Tétreault est diplômée du baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle a participé comme étudiante aux activités de la CIDDHU à la session d'hiver 2015. Soucieuse de poursuivre son implication au sein de la Clinique, elle a agi à titre de case-manager à la session d'automne 2015. Elle a également travaillé quelques années comme intervenante dans le milieu de la toxicomanie, et ce dans une perspective d'accès aux soins de santé. Elle s'intéresse particulièrement au droit du travail, et compte à son actif plusieurs implications syndicales.



VIRGINIE DUFRESNE-LEMIRE

Me Virginie Dufresne-Lemire est diplômée d'un baccalauréat en droit et en communications (relations publiques) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Suite à sa participation à la CIDDHU comme étudiante, son intérêt marqué pour les droits de la personne s'est manifesté par un stage qu'elle a effectué auprès du Tribunal des droits de la personne. Elle travaille actuellement comme avocate pour son propre compte dans les domaines du droit criminel et du droit civil. Elle entreprend présentement une maîtrise dans le domaine de la prévention et du règlement des différends.



La CIDDHU tient à remercier chaleureusement les avocat.e.s et les case-managers pour leur implication bénévole!

STÉPHANE PERRON TREMBLAY

Stéphane Perron Tremblay est diplômé du baccalauréat en relations internationales et droit international de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et poursuit présentement des études de droit à la même université. Il a participé à la CIDDHU en 2013 et a eu la chance de travailler à la production d'un rapport d'observation sur la mise en œuvre des mesures de réparation ordonnées par la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme dans le cadre de l'affaire Nadège Dorzema c. République dominicaine. Par la suite, il a effectué un stage terrain en République dominicaine au sein d'un organisme partenaire de la CIDDHU : le Centro Cultural Dominico-Haitiano. Il a finalement agi à titre de personne ressource pour la CIDDHU en 2014, à titre de case-manager à l'hiver 2015 et puis comme coordonnateur depuis l'automne 2015.



FINANCEMENT

UN SOUTIEN IMPORTANT

Une fois de plus cette année, la CIDDHU a pu compter sur le soutien financier de plusieurs associations étudiantes de l'UQAM, soit l'Association des étudiants des cycles supérieurs en droit de l'UQAM (AECSD-UQAM), l'Association des étudiantes et étudiants en droit de l'UQAM (AEDUQAM), et sur le soutien de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM (FSPD).

De plus, nous sommes fiers de pouvoir compter sur les dons de certain.e.s collègues, ancien.ne.s étudiant.e.s et ami.e.s qui contribuent au développement de la CIDDHU, année après année.

Malgré cet appui, la Clinique continue d'éprouver des besoins criants en matière de soutien financier pour garantir la poursuite de ses projets et permettre la gestion, l'administration et la coordination de ses équipes d'étudiant.e.s, de ses initiatives et de ses partenariats à l'étranger.

Veillez prendre note que des reçus peuvent être émis pour les dons qui seront effectués.

Merci !

FAIRE UN DON

Si vous désirez contribuer vous aussi au succès de la CIDDHU, nous vous invitons à faire parvenir vos dons :

En ligne :

<http://www.fondation.uqam.ca>

ou par courrier:

M. Badreddine Maamar, Fondation de l'UQAM
Case postale 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec), Canada H3C 3P8
Tel : + 1 (514) 987-3000 poste 4805
Fax : + 1 (514) 987-6739
Courriel : fondation@uqam.ca

No d'enregistrement de l'organisme : 11892 1808 RR0001

UQÀM | **Clinique internationale
de défense des droits humains**



*de défense
des droits humains*

**CLINIQUE INTERNATIONALE DE
DÉFENSE DES DROITS HUMAINS
DE L'UQAM**

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
Département des sciences juridiques
Case postale 8888 Centre-ville
Montréal, Québec
H3C 3P8
CANADA

Téléphone : +1 (514) 987-3000 poste 2439
ou 3892
Fax: +1 (514) 987-4784
Courrier électronique :
coordination.cidhhu@gmail.com
Site internet : <http://www.cidhhu.uqam.ca>